

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Affiché à la porte de la Mairie le 17 avril 2018

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 8

La réunion de conseil initialement prévue le 9 avril 2018 n'a pas eu lieu car le quorum n'était pas atteint et a donc été reportée au 12 avril 2018.

Suite à la convocation en date du **dix avril deux mille dix-huit**, les membres du Conseil Municipal de la commune de PERNANT se sont réunis le **douze avril deux mille dix-huit à vingt heures**, sous la présidence de Monsieur Christophe PADIEU, Maire.

Etaient Présents :

Mesdames BARON Anne Marie, PICHELIN Stéphanie.
Messieurs BOULONNOIS Frédéric, BUTEZ Sylvain, FRAMBOURT Laurent, MORAN Eric, PADIEU Christophe.

Etait absent excusé et représenté :

Monsieur FELL Didier.

Etait absente excusée :

Madame CZENSZ Delphine.

Etaient absents :

Madame SEGUIN Véronique et Monsieur RODRIGUES Pedro.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article 2121-17 du C.G.C.T.

ORDRE DU JOUR:

- * Election du Secrétaire de Séance.
- * Approbation du procès-verbal de la réunion du 19/03/2018.
- * Budget Communal :
 - Compte administratif 2017
 - Compte de gestion 2017
 - Affectation du résultat au budget primitif 2018.
- * Vote des 3 taxes.
- * Emprunt pour enfouissement des lignes électriques.
- * Budget EAU :
 - Compte administratif 2017
 - Compte de gestion 2017
 - Affectation du résultat au budget primitif 2018.
- * Budget CCAS :
 - Compte de gestion 2017.
- * Demande de subvention auprès de la CCRV « Commémorations Grande Guerre » année 2018.
- * Centre aéré : les horaires d'accueil et les tarifs.
- * Demandes de subvention de diverses associations.
- * Questions diverses :

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Néant.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Maire a procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire de séance Madame PICHELIN Stéphanie est élu(e) pour remplir cette mission.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 mars 2018.

Le procès-verbal est approuvé :

(VOTE : « Pour » : 8 - « Contre » : 0 - « Abstention » : 0)

<u>BUDGET COMMUNAL</u>

OBJET : Compte administratif 2017.

Monsieur le Maire Présente le compte administratif du budget communal.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame BARON Anne-Marie, délibérant sur le *COMPTE ADMINISTRATIF* de l'exercice 2017, dressé par Mr PADIEU Christophe, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédant	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédant	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédant
Résultats reportés		222 109.18		68 253.50		290 362.68
Résultats reportés assainissement		95 951.32		90 475.01		186 426.33
Opérations de l'exercice	501 402.02	407 769.42	136 089.06	18 488.00	637 491.08	426 257.42
Totaux	501 402.02	725 829.92	136 089.06	177 216.51	637 491.08	903 046.43
Résultat de clôture		224 427.90		41 127.45		265 555.35
Besoin de financement				0.00 €		
Excédant de financement				41 127.45 €		
Restes à réaliser				0.00 €		
Besoin de financement				0.00 €		
Excédant de financement				41 127.45 €		
Besoin Total de financement						
Excédant Total de financement						

(VOTE : « Pour » : 5 - « Contre » : 0 - « Abstention » : 2)

Il est précisé que le Maire s'est retiré et n'a pas pris part au vote du compte administratif.

OBJET : Compte de gestion 2017.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion du receveur Municipal est exact :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaires ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

(VOTE : « Pour : 6 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 2)

OBJET : Affectation du résultat.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr PADIEU Christophe, après avoir entendu et approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF constate que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

En Fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	- 93 632.60 €	
Résultat antérieur (002)	318 060.50 €	
RESULTAT CUMULE :	224 427.90 €	(001)

En Investissement :

Résultat de l'exercice :	- 117 601.06 €	
Résultat antérieur (001)	158 728.51 €	
RESULTAT CUMULE :	41 127.45 €	(001)

RESTE À REALISER :

En dépenses (2) :	0 €
En recettes (3) :	0 €

BESOIN DE FINANCEMENT : 2- (1+3)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2017 au budget primitif 2018 de la façon suivante :

(VOTE : « Pour : 6 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 2)

Compte 1068 – Excédent d'exploitation Capitalisé : 0.00 €

Ligne 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 224 427.90 €

VOTE DES TAXES

OBJET : Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018.

Rappel des taux de 2017 :

Taux de Taxe d'habitation :	10.97 %
Taux de Taxe sur le foncier bâti :	11,53 %
Taux de Taxe sur le foncier non-bâti :	34,62 %

Si augmentation de 3 %, recette + 5 000 €

Taux de Taxe d'habitation :	11.30 %
Taux de Taxe sur le foncier bâti :	11.87 %
Taux de Taxe sur le foncier non-bâti :	35.66 %

Si augmentation de 6.5 %, recette + 15 000 €

Taux de Taxe d'habitation :	11.68 %
Taux de Taxe sur le foncier bâti :	12.28 %
Taux de Taxe sur le foncier non-bâti :	36.87 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

* **DECIDE** de retenir les taux suivants pour l'année 2018:

(VOTE : « Pour » : 5 – « Contre » : 2 – Abstention » : 1)

Taux de Taxe d'habitation :	11.68 %
Taux de Taxe sur le foncier bâti :	12.28 %
Taux de Taxe sur le foncier non-bâti :	36.87 %

EMPRUNT

OBJET : Financement pour l'enfouissement des lignes électriques de la rue de la Pierre Lave.

Le Président de séance donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : Enfouissement des lignes électriques de la rue de la Pierre laye, 1^{ère} tranche.

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 88 154 € H.T (TVA prise en charge par l'USEDA).

Voir le tableau des différentes propositions selon la durée.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du Devis :	88 154 €
Subvention (s) :	0 €
Court terme FCTVA	0 €
Autofinancement	0 €
Emprunt sollicité au C.A.M. :	
* PRET MOYEN TERME	88 154 €

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 88 154 Euros, au *taux fixe en vigueur à la signature du contrat* et dont le remboursement **s'effectuera en 15 années à partir de 2019 par périodicités annuelles. Frais de dossier : Néant**

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur Christophe PADIEU, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE** à l'unanimité :

(VOTE : « Pour » : 8 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

* **D'AUTORISER** Mr le Maire a contracter l'emprunt pour la 1^{ère} phase de l'enfouissement des lignes électriques de la rue de la Pierre Laye.

BUDGET EAU

OBJET : Compte administratif 2017.

Monsieur le Maire Présente le compte administratif du budget EAU.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame BARON Anne-Marie, délibérant sur le **COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2017**, dressé par Mr PADIEU Christophe, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédant	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédant	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédant
Résultats reportés		68 561.31		47 806.59		116 367.90
Opérations de l'exercice	19 372.02	51 065.10	51 832.57	13 759.40	71 204.59	64 824.50
Totaux	19 372.02	119 626.41	51 832.57	61 565.99	71 204.59	181 119.24
Résultat de clôture		100 254.39		9 733.42		109 987.81
Besoin de financement				0.00 €		
Excédant de financement				9 733.42 €		
Restes à réaliser				0.00 €		
Besoin de financement				0.00 €		
Excédant de financement				9 733.42 €		
Besoin Total de financement						
Excédant Total de financement						

(VOTE : « Pour : 7 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

Il est précisé que le Maire s'est retiré et n'a pas pris part au vote du compte administratif.

OBJET : Compte de gestion 2017.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion du receveur Municipal est exact :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017**, y compris celles relatives à la journée complémentaires ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

(VOTE : « Pour : 8 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

OBJET : Affectation du résultat.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr PADIEU Christophe, après avoir entendu et approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF constate que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

En Exploitation :

Résultat de l'exercice :	31 693.08 €	
Résultat antérieur (002)	68 561.31 €	
RESULTAT CUMULE :	100 254.39 €	(001)

En Investissement :

Résultat de l'exercice :	- 38 073.17 €	
Résultat antérieur (001)	47 806.59 €	
RESULTAT CUMULE :	9 733.42 €	(001)

RESTE À REALISER :

En dépenses (2) :	0 €
En recettes (3) :	0 €

BESOIN DE FINANCEMENT : 2- (1+3)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2017 au budget primitif 2018 de la façon suivante :

(VOTE : « Pour : 8 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

Compte 1068 – Excédent d'exploitation Capitalisé :

Ligne 002 – Excédent d'exploitation reporté : 100 254.39 €

BUDGET CCAS

OBJET : Compte de gestion 2017.

Le C.C.A.S qui s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe PADIEU en date du 18 décembre 2017.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion du receveur Municipal est exact :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017**, y compris celles relatives à la journée complémentaires ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du Budget de **l'exercice 2017** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour **l'exercice 2017**, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

(VOTE : « Pour : 8 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

OBJET : Affectation du résultat.

Le CCAS étant clôturé au 31 décembre 2017, le résultat sera transféré sur le budget communal.

Monsieur PADIEU Christophe, après avoir entendu et approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2017 constate que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

En Exploitation :

Résultat de l'exercice :	- 2 211.50 €
Résultat antérieur (002)	5 544.55 €
RESULTAT CUMULE :	3 333.05 €

En Investissement :

Résultat de l'exercice :	0 €
Résultat antérieur (001)	0 €
RESULTAT CUMULE :	0 €

RESTE À REALISER :

En dépenses (2) :	0 €
En recettes (3) :	0 €

BESOIN DE FINANCEMENT : 2- (1+3)

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le C.C.A.S.

- Soit en « report à nouveau » pour maintenir une partie de ce résultat dans la section fonctionnement.
- Soit en « réserve », pour assurer le financement de la section d'investissement, que tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de l'exercice en « report à nouveau » de fonctionnement.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2017 au budget primitif 2017 de la façon suivante :

(VOTE : « Pour : 8 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

Compte 1068 – Excédent d'exploitation Capitalisé : 0.00 €

Ligne 002 – Excédent d'exploitation reporté : 3 333.05 €

<p><u>DEMANDE DE SUBVENTION</u> <u>« Commémorations Grande Guerre »</u></p>
--

OBJET : Demande de subvention auprès de la CCRV.

Mr Le Maire propose d'investir dans du matériel divers d'exposition pour l'évènement du 23 et 24 juin 2018 à PERNANT intitulé : PERNANT 1918 de l'offensive LUDENDORF à la contre-offensive MANGIN.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide :

(VOTE : « Pour : 8 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

* **DE DEMANDER** une participation à la Communauté de Communes Retz-en-Valois de 30 % maximum du coût TTC, plafonné à 3000 €.

* **D'AUTORISER** Mr Le Maire à signer les documents nécessaires pour cette opération

<p><u>CENTRE AERE</u></p>

OBJET : MISE EN PLACE DES HORAIRES D'ACCUEIL.

Le centre aura lieu du 09 au 27 juillet 2018, de 9h à 17h avec possibilité d'accueil entre 8h et 9h et le départ des enfants entre 17h et 18h.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide :

(VOTE : « Pour : 8 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

* **DE VALIDER** Les horaires de l'ALSH présentés ci-dessus.

OBJET : LES TARIFS

Mr Le Maire propose de ne pas augmenter la participation des familles pratiquée les années précédentes à savoir :

Pour les enfants de 3 à 12 ans, les inscriptions se font à la semaine avec le règlement à l'inscription.
(Possibilité d'un règlement en 3 fois maximum)

Tarifs en euros pour La semaine	Tarifs plein	CAF QF 0 à 700	MSA
Sans repas	49.00 €	34.50 €	34.00 €
Supplément / journée Mini camp	1 €		
Avec repas	66.50 €	42.50 €	51.50 €
Supplément / journée Mini camp	1 €		

Concernant le club ADOS pour les jeunes de 12 à 16 ans, il y a plusieurs formules d'inscription avec une adhésion annuelle de 10 € valable du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

Tarifs en euros pour La semaine	Tarifs plein	CAF QF 0 à 700
Formule 1 : Semaine avec repas	66.50 €	42.50 €
Formule 2 : Semaine sans repas	49.00 €	34.50 €
Formule 3 : à la carte Demi-journée sur place	5.00 €	3.40 €
Formule 4 : Séjour du 16 au 20 juillet	80.00 €	56.00 €
Formule 5 : A la sortie	Prix variable de 10 à 20 € Selon la sortie proposée	

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide :

(VOTE : « Pour » : 8 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

* **DE VALIDER** Les tarifs de l'ALSH présentés ci-dessus.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2018.

Après entendu l'exposé du Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ont décidé :

* **D'ATTRIBUER une subvention communale** pour l'année 2018 aux associations suivantes :

Nom de l'association	Montant à verser en 2018	Vote
Ass Loisirs et culture	Néant	« Pour » : 0 - « Contre » 8 - « Abst » : 0
Resto du coeur	Néant	« Pour » : 0 - « Contre » 8 - « Abst » : 0
Ligue française contre Sclérose en plaques	Néant	« Pour » : 2 - « Contre » 6 - « Abst » : 0
Ass. Sauvegarde abbaye de Valsery	Néant	« Pour » : 0 - « Contre » 6 - « Abst » : 2
Ass. Soissonnais 14-18	Néant	« Pour » : 0 - « Contre » 7 - « Abst » : 1

* **D'INSCRIRE** ces dépenses au Budget Primitif 2018 au compte 6574.

QUESTIONS DIVERSES

* Devis LETOFFE Danielle pour le broyage des bordures.

La séance est levée à 22h53.

-----O-----